

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 1 de 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

1-CA80

UFI: 5EPN-4HX8-61K2-7K3K

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer  
Rue: Im Tiefen See 45  
Lieu: D-64293 Darmstadt  
Téléphone: +49 (0)6151 803-0  
Internet: www.hbm.com  
Service responsable: +49(0)6131 19240 support@hbm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +3228083237

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ethyl-2-cyanacrylat

Mention d'avertissement: Attention

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## 1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 2 de 9

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.  
Réservé aux utilisateurs professionnels

### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7085-85-0	2-cyanoacrylate d'éthyle			70-90 %
	230-391-5	607-236-00-9		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
7085-85-0	230-391-5	2-cyanoacrylate d'éthyle	70-90 %	
	STOT SE 3; H335: >= 10 - 100			

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 3 de 9

d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Protection individuelle: voir rubrique 8

##### **Pour les non-secouristes**

Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### **Pour les secouristes**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 4 de 9

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

### Information supplémentaire

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7085-85-0	2-Cyanoacrylate d'éthyle	0,2	1,04		8 h	

### Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Épaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,7$ mm

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## 1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 5 de 9

Temps de pénétration:>480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Conserver les vêtements de travail à part.

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	Adhésifs et produits d'étanchéité	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		non déterminé
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		214 °C
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
non déterminé:		
Point d'éclair:		>80 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité</b>		ISO 10156
solide/liquide:		non déterminé
<b>Dangers d'explosion</b>		
keine nicht bestimmt		
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
<b>Température d'inflammation spontanée</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
non déterminé		
Pression de vapeur:		0,39 hPa
(à 20 °C)		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,04 g/cm <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## 1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 6 de 9

Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	20-40 mPa·s
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

### **9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	nicht bestimmt
Der Stoff ist nicht wasserlöslich.	

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### **10.4. Conditions à éviter**

Réaction exothermique avec: Eau, Amines

### **10.5. Matières incompatibles**

Comburant, fortes , Eau , Acide

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Le produit n'a pas été testé.

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

#### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 7 de 9

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (2-cyanoacrylate d'éthyle)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

## Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Dieses Produkt enthält keinen Stoff, der gegenüber Nichtzielorganismen endokrine Eigenschaften aufweist, da kein Inhaltsstoff die Kriterien erfüllt.

### Autres informations

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 8 de 9

## Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



1-CA80

Date de révision: 11.02.2024

Page 9 de 9

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6.

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*